



Vallées en Champagne

**Nombre de membres
en exercice:** 31

Présents : 23

Votants: 25

Convocation du:
06 avril 2018

Séance du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Bruno LAHOUATI, Jacqueline PICART, Claude PICART, Béatrice LARANGOT, Jean-Yves ROULOT, Francis DAGONET, Olivier PICART, Jean-Michel CHAMPAGNE, Alain DESTOUCHES, Marcel DARTINET, Françoise BARON, Elodie BEAUMONT, Dominique BRZEZULA, Manon DAGONET, Raynald DUBUS, Pascal LOBRY, Eric MERAT, Joël NEYRINCK, Jean-Louis PICART, Josiane RENARD, Marylène SOURDET, Nelly TRICONNET, Valérie VAN GYSEL

Représentés: Pierre TROUBLE par Claude PICART, Jean-Pierre BECHARD par Marcel DARTINET

Excuses: Renan CONCINA, Olivier FARARD, Romain FAYE, Louison TANET, Rémy THOMAS

Absents: Thierry FALLET

Secrétaire de séance: Béatrice LARANGOT

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif complet - Vallées en Champagne DE_2018_028

Le maire, Bruno Lahouati quitte la séance pour le vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PICART Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		596 300.15		27 091.32		623 391.47
Opérations de l'exercice	358 257.80	472 979.98	56 383.00	89 982.41	414 640.80	562 962.39
TOTAUX	358 257.80	1 069 280.13	56 383.00	117 073.73	414 640.80	1 186 353.86
Résultat de clôture		711 022.33		60 690.73		771 713.06
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		771 713.06
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		369 058.68

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
711 022.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à Vallées en Champagne, les jour, mois et an que dessus.

Votants: 24 Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

Vote des taux d'imposition 2018
DE_2018_029

Le maire, Bruno Lahouati préside de nouveau la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales pour l'année 2018, les taux suivants identiques à 2017 sont retenus :

Taxe d'habitation : 13,41%

Taxe sur le foncier bâti : 11,99 %

Taxe sur le foncier non bâti : 17,08 %

Votants: 25 Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 0

Subventions diverses 2018
DE_2018_030

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal les montants des différentes subventions versées pour l'année 2018 et propose de revoir les attributions aux diverses associations ci-dessous :

<i>Associations</i>	Propositions 2018	Votes 2018
Comité des fêtes Baulne	1 500.00 €	1 200,00 €
Comité des fêtes St Agnan	1 000.00 €	1 200,00 €
Comité des fêtes La Chapelle-Monthodon	0 €	1 200.00 €
Téléthon	0 €	100.00 €
Tout petit festival d'Agri(cultures)	600;00 €	600.00 €
La Croix Rouge	200.00 €	200.00 €
Restaurant du cœur	1 000.00 €	1 000.00 €
Epicerie Sociale	200.00 €	200.00 €
ADAO	100.00 €	100.00 €
Club du 3ème âge La Chapelle	400.00 €	500.00 €
Odon Attitude	300.00 €	400.00 €
Ligue contre le Cancer Vallées en Champagne	500.00 €	500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (5 abstentions lors du vote de la subvention pour "tout petit festival d'Agri (cultures) :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations : comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune,
- donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à cette proposition.

Votants: 25 Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 0

Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire
DE_2018_031

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

-de participer à compter du 1^{er} mai 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle facultative par ses agents,

-de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée et sans que cette participation ne dépasse le montant dû par l'agent.

- la participation mensuelle est fixée comme suit :

SONHALDER Jonathan - adjoint technique 1^{ère} classe : 11,10 €

VAN GYSEL Patricia - rédacteur territorial : 15,46 €

VIGNOT Didier - adjoint technique 2^{ème} classe : 20,30 €

PAQUET Madisson - adjoint administratif et adjoint technique 2^{ème} classe : 20,70 €

Votants: 25 Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 0

Acceptation de don par l'association des porte drapeaux de l'arrondissement de Château-Thierry DE_2018_032

Le maire informe le conseil municipal que l'association des porte drapeaux de l'arrondissement de Château-Thierry souhaite faire un don de 40 euros à la commune de Vallées en Champagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le don de l'association des porte drapeaux de l'arrondissement de Château-Thierry.

Votants: 25 Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 0

Demande subvention Département - vitraux église de Saint-Agnan DE_2018_033

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de poser des vitraux sur l'église de Saint-Agnan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le projet et accepte le devis de l'entreprise Didier QUENTIN pour un montant de 5 304,90 € HT

- sollicite du Département au titre du régime d'aide transitoire à destination du patrimoine digne d'intérêt, pour une subvention à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux.

- adopte le plan de financement suivant :

subvention du département : 1 591,00 €

fonds propres : 3 713,90 €

- s'engage à prendre en charge la part de dépense non couverte par les subventions.

Votants: 25 Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 0

Entretien des espaces publics communaux / Groupement de commande pour la réalisation de plans de gestion différenciés des espaces publics / Engagement de la commune DE_2018_034

Les enjeux liés à l'entretien des espaces publics sont multiples : développement des techniques alternatives afin de supprimer l'usage des phytosanitaires, amélioration du cadre de vie et de la biodiversité, gestion

hydrologique (rôle tampon pour maîtriser les ruissellements et favoriser l'infiltration des eaux de pluie), communication et participation active des habitants...

Pour apporter une aide à la décision et à l'évolution des pratiques communales, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry s'est engagée par délibération le 18 décembre 2017 à constituer un groupement de commande avec les communes intéressées pour la réalisation des plans de gestion différenciée de leurs espaces publics (PGD).

Le PGD, réalisé par un prestataire extérieur, permet d'établir l'état des lieux-diagnostic des pratiques actuelles d'entretien des espaces communaux, de leurs usages actuels et futurs, des moyens disponibles et à prévoir, en concertation avec les élus, les agents et les habitants.

Le groupement de commande permet de mutualiser des prestations (réunions, démonstrations et prêt de matériel, définition de groupements d'achats de matériel), de réduire les coûts et de faciliter l'obtention des aides de l'Agence de l'eau pour la réalisation des PGD (70%) mais aussi ultérieurement pour l'acquisition de matériel et la réalisation d'aménagements alternatifs.

Le coût résiduel pour une commune de taille moyenne est évalué entre 900 et 1 200 € selon le nombre d'habitants. (Pour les communes regroupant plusieurs centres agglomérés, le coût résiduel pourra atteindre 1 800 € à prévoir dans ce cas).

Il est proposé de rejoindre le groupement de commande dont la convention comportera les conditions suivantes de mise en œuvre (projet de convention en cours d'élaboration et qui vous sera transmis prochainement):

- validation conjointe du cahier des charges des prestations avant consultation ;
- participation à la commission d'examen des offres ;
- désignation de la CARCT comme coordonnateur à titre gracieux du groupement de commande et gestionnaire du marché (attribution, suivi, paiements) ;
- délégation à la CARCT pour demander et percevoir les aides financières correspondantes ;
- organisation conjointe avec la CARCT du calendrier des prestations prévues,
- validation conjointe avec la CARCT des prestations réalisées ;
- règlement du reste à payer (PDG communal + répartition des prestations mutualisées au prorata du nombre des collectivités bénéficiaires) après déduction des aides.

Calendrier prévisionnel:

Mars-Avril : élaboration du dossier de consultation des entreprises, signature de la convention de groupement de commandes, consultation ;

Mai-Juin : attribution du marché, début de la prestation.

Considérant l'intérêt pour la commune d'établir un Plan de gestion différenciée de ses espaces publics,

Considérant la délibération de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry en date du 18 décembre engageant la CARCT dans un groupement de commande avec les communes qui le souhaiteront,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE son intention d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de Gestion Différenciée de ses espaces publics.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, pour la réalisation du plan de gestion différenciée des espaces publics de la commune, et la mutualisation des prestations d'accompagnement technique et de conseil.

DESIGNE la communauté d'agglomération comme coordonnateur du groupement, non rémunéré.

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au BP 2018 de la commune.

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

**Illumination des mairies et églises des communes - La Chapelle-Monthodon, Saint-Agnan et Baulne-en-Brie Mise en place d'éclairage provisoire "bleu" pour la période de juillet à novembre 2018
DE_2018_035**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- illumination des mairies et églises des communes La Chapelle-Monthodon (4 éclairages publics (EP)), Saint-Agnan (3 EP), Baulne-en-Brie (5 EP). Mise en place d'éclairage provisoire "bleu" pour la période de juillet à novembre 2018.

le coût total des travaux s'élève à 14 761,18 € H.T

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **13 285,06 € H.T**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public.
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

**Demande de subvention auprès de la région Hauts de France en soutien à l'association de la Vallées du Surmelin
DE_2018_036**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet théâtre de l'association la Fiancée du Surmelin, qui donnera des représentations dans diverses communes du territoire de la Vallée du Surmelin :

- Montmort-Lucy, Coribert, Mareuil en Brie, Suzy le Franc, Orbais l'Abbaye, Le Breuil
- Vallées en Champagne, Condé en Brie, Mézy Moulins.

Le Conseil municipal accepte de soutenir le projet de la Fiancée du Surmelin et d'être porteur de la demande de subvention auprès de la région Hauts de France.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention à cette association d'un montant équivalent au montant de la subvention qui sera allouée par la région Hauts de France.

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Questions diverses

Arrivée de monsieur Rémy Thomas à 21h30

Proposition d'un devis de l'association "le chien qui miaule" d'un montant de 200 € pour animer un Apéro Contes. Le Conseil municipal accepte le devis.

Présentation de deux devis pour la reprise des concessions du cimetière de Baulne en Brie. Le Conseil municipal accepte le devis le moins disant de AD Funéraire d'un montant de 12 569.28 € HT.

Présentation d'un devis de relevé topographique, dans le cadre de l'aménagement de l'arrêt de bus à Baulne en Brie, d'un montant de 740 €.

Point sur le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

La séance est levée à 22h15.

Les membres du conseil

Le maire